

COMMUNE DE VILLERS-BRULIN

☎ 09.63.61.73.89

180 Rue de Béthonsart

62690

VILLERS-BRULIN

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 24 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le Vingt-quatre Avril à dix-neuf heures trente, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pierre BOURDREZ, Maire, en suite de convocation ordinaire, en date du Vingt Avril, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Mrs et Mmes BOURDREZ, WACHEUX, CATALAN, JOLY, PLAYEZ, ULINECZ, DEWIMILLE, CARPENTIER & DELATTRE

Étaient absents : Mr DESSE

Mme LAMBERT qui a donné pouvoir à Mme DEWIMILLE

Secrétaire de séance : Mme CATALAN

ORDRE DU JOUR :

1. FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2026
2. BUDGET PRIMITIF 2026 ET ETUDE DE DIFFERENTS DEVIS
3. CONSTITUTION D'UNE NOUVELLE COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (C.C.I.D)
4. QUESTIONS DIVERSES

1. FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2026 :

Après délibération, le Conseil Municipal décide de reconduire les taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales, sans aucune augmentation pour 2026, compte tenu que le produit de ces 3 taxes est suffisant pour équilibrer le budget de la Commune, à savoir :

- | | |
|---|----------------|
| - Taux de la taxe sur le foncier bâti : | 38,42 % |
| - Taux de la taxe sur le foncier non bâti : | 49,46 % |
| - Taux de la taxe d'habitation : | 20,75 % |

2 BUDGET PRIMITIF ET ETUDE DE DIFFERENTS DEVIS :

En section de fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 684 614,68 € (dépenses et recettes obligatoires) avec un virement à la section de fonctionnement de 210 888,68 €

En ce qui concerne les subventions aux associations communales, le Conseil Municipal décide de voter les sommes suivantes :

- | | |
|--|---------|
| - Comité des Fêtes de VILLERS-BRULIN / GUESTREVILLE : | 1 000 € |
| - « Sporting Club Aubinois » : | 50 € |
| - « A.D.N.S » : | 100 € |
| - « Les chroniqueurs de l'Atrébatie » : | 50 € |
| - APE « Les p'tits quinquins » : | 100 € |
| - « Rural Club de VILLERS-BRULIN » : | 300 € |
| - (Le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention de 300 € à cette association contre 200 € l'année dernière, compte tenu des difficultés financières ponctuelles rencontrées par manque d'adhérents) | |
| - A.D.M.R d'AUBIGNY : | 100 € |

En section d'investissement, les dépenses et les recettes s'élèvent à la somme de 316 764,85 € :

EN DEPENSES :

- 11 500 € d'opérations financières (remboursement prêts en capital et cautionnements reçus)
- 30 000 € pour la sécurisation du village : sachant que cet équipement pourra être subventionné à hauteur de 40 % au titre des amendes de police, le Conseil Municipal opte pour l'implantation de 4 radars pédagogiques (remplacement des 2 radars à chaque entrée du village qui ne fonctionnent plus et implantation de 2 nouveaux radars à Guestreville sachant que le prix est de 3 755,00 € TTC l'un : un nouveau devis sera donc demandé auprès de la Société Direct Signalétique)
- 100 000 € pour l'aménagement de trottoirs à Guestreville (dont 40 000 € de report de crédits)
- 8 000 € pour l'achat de mobilier (bureau du Maire + hall d'entrée de la Mairie)
- 6 380,59 € (amortissement)
- 160 884,26 € de crédits disponibles et non affectés

EN RECETTES :

- 87 458,58 € de solde d'exécution reporté
- 210 888,68 € de virement de la section de fonctionnement
- 3 000,00 € de FCTVA
- 2 000,00 € de TA (taxe d'aménagement)
- 13 417,59 € (amortissement)

Après délibération et étude, sont acceptés et inscrits au budget primitif 2026 les devis ci-après :

- Travaux de peinture du secrétariat, du bureau du Maire et des toilettes pour un montant TTC de 2 679,35 € + travaux de peinture de la porte de l'Eglise pour un montant TTC de 892,80 € par l'Entreprise DERACHE ;
- Travaux de réfection de trottoirs (au droit de la propriété de Monsieur Robin CHRETIEN), de bordures (chez Monsieur Lionel HOGUET), de mise à niveau et de scellement des 10 bouches d'égout du village pour un montant TTC de 14 592,00 € par l'Entreprise BALESTRA ;
- Travaux de fourniture et pose d'un puisard à l'Eglise et fondation d'une dalle de béton pour la poubelle du cimetière pour la somme TTC de 792,60 € par l'Entreprise PHILIPPE ;
- Percement d'une porte entre le bureau du Maire et du secrétariat pour un montant de 1 458 € TTC par l'Entreprise PHILIPPE ;
- Acquisition d'une benne galvanisée pour le cimetière et d'une saleuse pour un montant TTC de 2 217,60 € auprès de la Société SCAR de MONTENESCOURT.

3. CONSTITUTION D'UNE NOUVELLE C.C.I.D. :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite aux élections municipales du 15 Mars 2026, il y a lieu de procéder à la constitution d'une nouvelle commission des impôts directs. Cette commission comprendra 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants qui seront désignés par Monsieur le Directeur des Services Fiscaux du Pas-de-Calais. Une liste de présentation comportant 24 noms sera adressée à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux du Pas-de-Calais.

SONT DESIGNES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL :

Mr Pierre BOURDREZ
Mr Henri HOGUET
Mr Alain BOURGOUIN
Mr Philippe BEAL
Mr Robin CHRETIEN
Mr Damien DE RYCKE
Mme Sonia DECOIN
Mr Fabien HACHIN

Mme Valérie DUPUICH
Mr Guillaume RICHIR
Mr Raymond BALCARECK
Mme Aline DELAFORGE
Mme Lydie AURIBAUT
Mr Bruno ULINCEZ
Mme Myriam GOSSIAUX
Mr Bruno TRANAIN

Mme Perrine GODART
Mme Colette BOUCHET
(Domiciliés hors de la Commune) :
Mr Thibaut WACHEUX
Mr Jean-Marie MOUTON

Mr Michaël PLOUVIEZ
Mme Sarah OESTAND
Mr Alain WACHEUX
Mr Jean-Marc CUVILLIER

4. QUESTIONS DIVERSES :

- Madame CATALAN prend ensuite la parole pour donner le compte-rendu du dernier conseil d'Ecole et signale un problème avec le téléphone de la cantine qui ne semble pas recevoir les appels entrants : ce problème devrait être solutionné, selon Monsieur DELATTRE, en connectant le téléphone à la wifi de l'école.
- Suite à la demande de rideaux occultant pour la sieste des enfants à l'école, Madame CATALAN fera une recherche de sociétés susceptibles de répondre à cette demande et demandera des devis.
- Monsieur WACHEUX informe ensuite les Conseillers qu'il a sollicité l'intervention de l'Entreprise DETOURNE pour repositionner 3 ou 4 ardoises sur la toiture de la Mairie et pour redresser une gouttière.

Ainsi fait en séance les jour, mois et an que susdits.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire déclare la séance levée.

Suivent les signatures des Membres présents,